

Commune de Masclat

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 18 mars 2025

Présents : BISCHOFF Jean-Loïc, DELMARES Bernard, GEORGES Gwenaëlle, GILET Georges, GREGORY Gisèle, MAILLY Cédric, PEYNAUD Yves, PODVIN Frédérique.

Absente : FAU Shanti,

Secrétaire de séance : TOURNEUX Christine

1 – VOTE DU CFU LOTISSEMENT ET COMMUNAL 2024

- Après avoir vérifié que tous les titres de recette, et tous les mandats avaient bien été repris dans les écritures, le Trésorier a dressé le CFU (Compte financier Unique) lotissement et le CFU communal qui n'appelle ni observation, ni réserve.

2 – VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025 :

- Les résultats de clôture de l'exercice 2024 sont reportés dans chaque section ;
- La section de fonctionnement est équilibrée pour un montant en recettes et en dépenses de 123 717.07 € €. La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses de 123 717.07 € .
- Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2025.

3 – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2025 :

Taux de 2024 reconduit pour 2025 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 38.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 192.04 %
- Taxe d'habitation 8.92 %
- Accord à l'unanimité des membres présents.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

- Les résultats de clôture de l'exercice 2024 sont reportés dans chaque section ;
- Excédents de fonctionnement 2024 reporté de 96 617.24 €
- La section de fonctionnement est équilibrée pour un montant en recettes et en dépenses de 365 259.04 €. La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses de 204 466.91 € .
- Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2025.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD

